

# OTAKUTHON

FESTIVAL D'ANIME · ANIME CONVENTION

Jour : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ No de insigne : \_\_\_\_\_

## FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DE LA VENTE-DÉBARRAS D'OTAKUTHON

### HORAIRE DES DÉPÔTS DE LA MARCHANDISE

Date	Heure	Lieu
Vendredi 31 juillet 2009	15 h à 16 h 30	À l'aire d'inscription
	17h30 h à 21 h	Table de la vente-débarras dans la salle des vendeurs
Samedi 1 août 2009	10 h à 21 h	Table de la vente-débarras dans la salle des vendeurs
Dimanche 2 août 2009	10 h à 12 h	Table de la vente-débarras dans la salle des vendeurs

### MODALITÉS

En signant cette section et en laissant ses articles à la vente-débarras d'Otakuthon, le vendeur accepte de respecter les conditions suivantes :

1) Les articles suivants sont interdits et ne seront pas acceptés :

- a) Article de contrebande
- b) Nourriture
- c) Article réservé aux adultes
- d) Les armes qui ne peuvent être baguées
- e) Tout vidéo sur lequel n'est pas apposé un autocollant de la Régie du Cinéma du Québec

\* Le personnel de la vente-débarras se réserve le droit de refuser tout article pour toute raison.

- 2) Le vendeur autorise le personnel de la vente-débarras d'Otakuthon à vendre sa marchandise mentionnée ci-dessous au prix pré-déterminé et ce, à tous les participants du festival. Les membres de la vente-débarras d'Otakuthon feront de leur mieux afin de vendre leur marchandise mais ne garantissent pas sa vente.
- 3) Le vendeur autorise le personnel de la vente-débarras d'Otakuthon à retenir une commission de 10 % (minimum 0,50 \$ par article) pour chaque article vendu. La vente des articles sera priorisée en fonction de l'heure à laquelle ils seront reçus.
- 4) Le vendeur confirme qu'il est le propriétaire légal des articles indiqués ci-dessous et confirme que toutes les informations fournies dans ce formulaire sont vraies et complètes.
- 5) Le vendeur dégage Otakuthon de toutes responsabilités si les articles venaient à être endommagés, perdus ou volés durant la vente-débarras. Les membres de la vente-débarras d'Otakuthon feront de leur mieux afin que les articles soient préservés durant ce temps.
- 6) Le vendeur accepte de revenir à la vente-débarras d'Otakuthon **AVANT 16 h le dimanche 2 août 2009** pour reprendre toute marchandise non vendue et recevoir l'argent de la vente (moins la commission mentionnée ci-dessus). Le formulaire de consentement de la vente-débarras d'Otakuthon original ainsi qu'une preuve d'identification seront nécessaires.
- 7) Le vendeur accepte que tout article et argent non réclamés à la fin de la vente-débarras deviennent la propriété de la vente-débarras et seront distribués à sa discrétion.

Nom complet du vendeur : \_\_\_\_\_ Signature du vendeur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

